

Décision du président N°2025/TT/15/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
SENLIS	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
ALLONNE	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	6,5/35h	07/04/2025	07/04/2025
COYE-LA-FORET	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	07/04/2025	09/04/2025
SIVOM de l'Aunette	REPLACEMENT D'UN	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe	31/35h	07/04/2025	08/04/2025

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	des écoles maternelles			
SIVOM de l'Aunette	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	07/04/2025	08/04/2025
SERVICE DEPARTEMENTA L D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	07/04/2025	06/05/2025
CHANTILLY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	07/04/2025	04/07/2025
LA CHAPELLE- EN-SERVAL	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	08/04/2025	08/04/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	09/04/2025	12/04/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	12/04/2025	13/04/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	12/04/2025	12/04/2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250828-TT20251501-AR

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	20,4/35h	13/04/2025	13/04/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	20/35h	07/04/2025	07/04/2025
CUIGY-EN-BRAY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	09/04/2025	09/04/2025
CHANTILLY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
COYE-LA-FORET	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché	3,5/35h	09/04/2025	09/04/2025
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT	Adjoint technique territorial principal de première classe	1,5/35h	12/04/2025	12/04/2025

	E				
				Envoyé en préfecture le 28/08/2025	
				Reçu en préfecture le 29/08/2025	
VENETTE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial		Publié le 07/04/2025	04/07/2025
				ID : 060-286000021-20250828-TT20251501-AR	
CHANTILLY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	13/35h	07/04/2025	11/04/2025
ALLONNE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	6/35h	07/04/2025	17/04/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	10/04/2025	11/04/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	09/04/2025	09/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
BALAGNY-SUR- THERAIN	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	9,5/35h	09/04/2025	09/04/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	21/04/2025
CUIGY-EN-BRAY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

08/04/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250828-TT20251501-AR

CUIGY-EN-BRAY	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation			
CUIGY-EN-BRAY	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	11/04/2025	11/04/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	30/35h	07/04/2025	11/04/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
CCAS DE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial	35/35h	07/04/2025	11/04/2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250828-TT20251501-AR

GOUVIEUX	EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	d'animation			
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	11/04/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	ACCROISS EMENT	Adjoint territorial d'animation	35/35h	07/04/2025	18/04/2025

	SAISONNIE R D'ACTIVIT E		Envoyé en préfecture le 28/08/2025 Reçu en préfecture le 29/08/2025 Publié le ID : 060-286000021-20250828-TT20251501-AR	
--	----------------------------------	--	--	--

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le ...
Le Président,